

OMPI



P/EC/VI/7
ORIGINAL: anglais
DATE: 25 septembre
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (UNION DE PARIS)

COMITÉ EXÉCUTIF

Sixième Session ordinaire
Genève, 21-29 septembre 1970

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BUDGET
DE L'ICIREPAT POUR 1971

présenté par M. William E. Schuyler, Jr. (Etats-Unis),
Président du Groupe de travail

RESUME

Le présent document contient la recommandation du Groupe de travail préconisant d'adopter le budget de l'ICIREPAT pour 1971, tel qu'il est proposé.

1. Le Groupe de travail sur le budget de l'ICIREPAT pour 1971, composé des délégations de l'Allemagne (République fédérale), des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique s'est réuni le 25 septembre 1970 sous la présidence de M. William E. Schuyler Jr. (Etats-Unis).

2. Toutes les délégations représentées ont déclaré, après avoir entendu les explications du Secrétariat, qu'elles considéraient que le budget de l'ICIREPAT pour l'année 1971, tel qu'il était présenté par le Secrétariat, était raisonnable et qu'elles étaient prêtes à l'accepter.

3. Toutes les délégations représentées ont déclaré qu'elles étaient prêtes à s'engager à verser leurs contributions jusqu'à concurrence des montants proposés dans le document P/EC/VI/4, paragraphe 26. Les délégations de l'Allemagne (République fédérale), du Japon et du Royaume-Uni ont ajouté que ces pays étaient prêts à verser leurs contributions en espèces. Les délégations de l'Union soviétique et des Etats-Unis ont déclaré qu'elles pouvaient seulement s'engager à contribuer par la mise à disposition d'un personnel qualifié jusqu'à concurrence des montants suggérés dans le document P/EC/VI/4.

4. Le Groupe de travail a convenu de soumettre les propositions suivantes au Comité exécutif de l'Union de Paris :

i) Le budget de l'ICIREPAT pour l'année 1971 et la répartition des contributions des pays participants devraient être adoptés sur la base des propositions formulées par le Secrétariat dans les documents AB/I/7, paragraphes 64 à 66, et P/EC/VI/4, paragraphe 26, en tenant compte toutefois d'une réserve des Etats-Unis et de l'Union soviétique, permettant à ces pays de contribuer par la mise à disposition d'un personnel qualifié, jusqu'à concurrence du montant prévu pour leurs contributions.

ii) Il conviendrait de décider que tous les organes de l'ICIREPAT tiendront en 1971 leurs réunions à Genève, en prévoyant toutefois que le Comité de coordination technique de l'ICIREPAT pourra autoriser une exception à cette règle, s'il estime que des circonstances exceptionnelles nécessitent l'organisation d'une réunion particulière en un lieu différent.

iii) Il conviendrait de demander instamment à tous les pays participants et à tous les organes de l'ICIREPAT de réduire dans toute la mesure du possible leurs exigences auprès du Secrétariat, afin de permettre à ce dernier de réaliser des économies dans ce domaine. En particulier, la reproduction et la distribution des documents ne devraient être demandées que dans la mesure nécessaire pour la continuation du programme de l'ICIREPAT et les documents devraient être rédigés sous une forme aussi concise que possible.

iv) Il conviendrait de demander au Secrétariat d'étudier la possibilité de transférer, après 1973, les dépenses du Secrétariat relatives aux activités de l'ICIREPAT intéressant tous les pays de l'Union de Paris, telles que la normalisation des documents de brevets, etc., en les inscrivant au budget de ladite Union.

[Fin du document P/EC/VI/7]

1954

The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the work during the year. It is followed by a detailed account of the various projects and the results obtained. The report concludes with a summary of the work done and the plans for the future.

The second part of the report deals with the specific details of the work done during the year. It is divided into several sections, each dealing with a different aspect of the work. The first section deals with the general situation of the country and the progress of the work during the year. The second section deals with the various projects and the results obtained. The third section deals with the summary of the work done and the plans for the future.

The third part of the report deals with the specific details of the work done during the year. It is divided into several sections, each dealing with a different aspect of the work. The first section deals with the general situation of the country and the progress of the work during the year. The second section deals with the various projects and the results obtained. The third section deals with the summary of the work done and the plans for the future.

The fourth part of the report deals with the specific details of the work done during the year. It is divided into several sections, each dealing with a different aspect of the work. The first section deals with the general situation of the country and the progress of the work during the year. The second section deals with the various projects and the results obtained. The third section deals with the summary of the work done and the plans for the future.

The fifth part of the report deals with the specific details of the work done during the year. It is divided into several sections, each dealing with a different aspect of the work. The first section deals with the general situation of the country and the progress of the work during the year. The second section deals with the various projects and the results obtained. The third section deals with the summary of the work done and the plans for the future.